



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le mardi 5 novembre 2019 — N° 77**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. François Paradis**

---



La séance est ouverte à 13 h 40.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

Mme D'Amours (Mirabel) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Claude Sigouin, des Chevaliers de Colomb du conseil de Sainte-Marthe-sur-le-Lac n° 9592, récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale.

---

Mme Melançon (Verdun) fait une déclaration afin de souligner la carrière de M. Michel G. Desjardins, directeur général de l'Institut national de l'image et du son.

---

M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de souligner la tenue de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs.

---

M. Dubé (La Prairie) fait une déclaration afin de souligner le 275<sup>e</sup> anniversaire de la ville de Saint-Philippe.

---

M. Ouellet (René-Lévesque) fait une déclaration afin de souligner la qualité du travail du personnel de la polyvalente des Rivières.

**5 novembre 2019**

---

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner le succès du 10<sup>e</sup> Salon Commerces et services Haut-Richelieu.

---

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) fait une déclaration afin de souligner le 40<sup>e</sup> anniversaire de la Fondation québécoise du cancer.

---

Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration afin de souligner le 140<sup>e</sup> anniversaire de l'Orchestre philharmonique de Saint-Hyacinthe.

---

Mme Blais (Prévost) fait une déclaration afin de rendre hommage aux Cadets de l'aviation royale du Canada, Escadron 682 Laurentides.

---

M. Polo (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire du collège Montmorency.

---

À 13 h 53, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

---

Les travaux reprennent à 14 h 01.

---

5 novembre 2019

---

Moment de recueillement

### **Présentation de projets de loi**

Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 47 Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures de partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 47.

---

M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 48 Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 48.

---

M. Fortin (Pontiac) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 399 Loi instaurant une présomption de consentement au don d'organes ou de tissus après le décès

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

**5 novembre 2019**

---

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **235** en annexe)

Pour : **111** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 399.

### **Dépôts de documents**

M. Bonnardel, ministre des Transports, dépose :

La version finale du rapport annuel de gestion 2018-2019 de la Société des traversiers du Québec.

(Dépôt n° 1136-20191105)

---

M. Lacombe, ministre de la Famille, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2018-2019 du Curateur public du Québec.

(Dépôt n° 1137-20191105)

---

Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, dépose :

Le rapport annuel 2018-2019 de l'Administration régionale Baie-James;

(Dépôt n° 1138-20191105)

Les états financiers de l'Administration régionale Baie-James, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2019.

(Dépôt n° 1139-20191105)

---

**5 novembre 2019**

---

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 25 septembre 2019 par M. Allaire (Maskinongé) concernant le prolongement du réseau d'aqueduc de la Municipalité de Saint-Barnabé.

(Dépôt n° 1140-20191105)

---

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 4 novembre 2019, que lui a adressée M. Pierre Gagnon, vice-président exécutif – affaires corporatives et juridiques et chef de la gouvernance d'Hydro-Québec, concernant la demande d'intervention de droit ou de privilège soulevée par le leader du troisième groupe d'opposition, le 29 octobre 2019.

(Dépôt n° 1141-20191105)

Une lettre, en date du 1<sup>er</sup> novembre 2019, que lui a adressée Mme Ménard, whip en chef de l'opposition officielle, concernant le décorum à l'Assemblée nationale.

(Dépôt n° 1142-20191105)

La copie du préavis de la motion proposée par M. Derraji (Nelligan) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 6 novembre 2019, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 1143-20191105)

### **Dépôts de rapports de commissions**

M. Simard (Montmorency), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 31 octobre 2019, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 38, Loi modifiant certaines lois instituant des régimes de retraite du secteur public. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 1144-20191105)

5 novembre 2019

---

### Dépôts de pétitions

M. Fortin (Pontiac) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 6 765 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'abolition des frais de stationnement dans les hôpitaux et les CHSLD.

(Dépôt n° 1145-20191105)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Au moment de mettre fin à la période de questions et de réponses orales, M. le président fait une déclaration afin de réitérer l'importance de respecter les règles de conduite que s'est données l'Assemblée qui interdisent les applaudissements ou toute autre forme de manifestation, et ce, dans le but de conserver le décorum.

### Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté, le 31 octobre 2019, sur la motion de Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le projet de loi n° 28, Loi permettant la mise en place de certaines mesures en matière de santé et de services sociaux liées au statut géographique particulier de la région sociosanitaire de la Mauricie et du Centre-du-Québec, soit adopté.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 236 en annexe)

Pour : **102** Contre : **8** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 28 est adopté.

**5 novembre 2019**

---

L'Assemblée tient le vote reporté, le 31 octobre 2019, sur la motion de M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, proposant que le projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans, soit adopté.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **237** en annexe)

Pour : **69** Contre : **42** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 5 est adopté.

### **Motions sans préavis**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Ghazal (Mercier), conjointement avec M. Polo (Laval-des-Rapides), M. Gaudreault (Jonquière) et M. Ouellette (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à travers le projet de loi n° 44, s'arroe de nouveaux pouvoirs;

QU'elle rappelle que le Fonds vert a déjà servi à subventionner des projets d'extension du réseau de distribution de gaz naturel de la compagnie Énergir;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement, advenant l'adoption du projet de loi n° 44, de s'engager formellement à ne pas subventionner le projet de GNL Québec avec les sommes prévues au Fonds d'électrification et de changements climatiques.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

5 novembre 2019

---

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 238 en annexe)

Pour : **104** Contre : **0** Abstention : **0**

---

M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Zanetti (Jean-Lesage) et M. Ouellette (Chomedey), présente une motion concernant le changement d'heure; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, conjointement avec Mme Sauvé (Fabre), Mme Dorion (Taschereau), M. LeBel (Rimouski) et le M. Ouellette (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne l'engagement quotidien des proches aidants de tous âges, qu'ils soient conjoints, enfant, frère, sœur, et peu importe le milieu;

QU'elle reconnaisse que l'accompagnement offert par les proches aidants à leurs êtres chers est souvent fait au détriment de leur santé et de leur situation financière;

QU'elle prenne acte que des investissements et efforts doivent encore être déployés afin de redonner un sens à leur dévouement;

QU'en ce sens, elle demande au gouvernement de poursuivre ses investissements en tenant compte des besoins de tous les aidants du Québec;

Enfin, que l'Assemblée nationale souligne la Semaine nationale des proches aidants qui se tient du 3 au 9 novembre 2019 sous le thème *Je cultive la bienveillance*.

**5 novembre 2019**

---

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

M. Fortin (Pontiac), conjointement avec M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Gaudreault (Jonquière) et M. Ouellette (Chomedey), présente une motion concernant les délais d'attente dans les urgences; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de la santé et des services sociaux, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 43, Loi modifiant la Loi sur les infirmières et les infirmiers et d'autres dispositions afin de favoriser l'accès aux services de santé, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques le mardi 12 novembre de 10 heures à 11 h 45, après les affaires courantes jusqu'à 17 h 45 et de 19 h 30 à 21 heures et le mercredi 13 novembre 2019 de 15 heures à 17 h 15;

QU'à cette fin, la Commission entende les organismes suivants :

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec  
Collège des médecins  
Association des infirmières praticiennes spécialisées du Québec  
Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec  
Fédération des médecins omnipraticiens du Québec  
Fédération des médecins spécialistes du Québec  
Conseil pour la protection des malades  
Regroupement provincial des comités des usagers  
Ordre des pharmaciens du Québec  
Institut de recherche et d'informations socio-économiques

**5 novembre 2019**

---

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 minute au deuxième groupe d'opposition et 1 minute au troisième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième groupe d'opposition;

QUE la ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 27, Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 34, Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité;

5 novembre 2019

---

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 40, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires.

\_\_\_\_\_

M. Picard, premier vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs se réunira en séance publique afin de procéder à ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières; puis en séance de travail afin de faire le bilan des auditions publiques sur l'exploitation sexuelle des mineurs;
- la Commission de la culture et de l'éducation se réunira en séance de travail afin d'organiser le mandat d'initiative portant sur l'avenir des médias d'information.

### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. Picard, premier vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 6 novembre 2019, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Derraji (Nelligan).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) permet une voie rapide pour l'obtention d'un certificat de sélection du Québec, étape précédant l'octroi de la résidence permanente;

QU'elle prenne acte que ce programme a permis, en 2018, à 11 000 travailleurs étrangers temporaires et étudiants étrangers diplômés au sein d'institutions d'enseignement québécoises, d'immigrer au Québec;

5 novembre 2019

---

QU'elle constate que les modifications apportées au Programme de l'expérience québécoise par le gouvernement caquiste minent la réputation internationale du Québec, nuisent à sa capacité d'attraction et de rétention des talents nécessaires à la croissance économique du Québec et qu'elles ont un impact drastique sur le projet d'immigration de milliers d'étudiants étrangers et de travailleurs étrangers temporaires présentement au Québec;

QU'enfin, l'Assemblée nationale exige du gouvernement caquiste qu'il annule dès maintenant les modifications récentes apportées au programme et qu'il revienne aux conditions d'admissibilité prévalant avant le moratoire imposé en juillet dernier.

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption*

M. Girard, ministre des Finances, propose que le projet de loi n° 36, Loi modifiant la Loi sur les compagnies concernant la participation et la prise de décision aux assemblées des personnes morales sans capital-actions, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 36 est adopté.

5 novembre 2019

---

*Adoption du principe*

M. Dubé, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, informe l'Assemblée que l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, recommande l'étude du projet de loi n° 37, Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec, et il propose que le principe de ce projet de loi soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

**Débats de fin de séance**

À 18 h 03, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Derraji (Nelligan) à M. Jolin-Barrette, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, portant sur le sujet suivant : « L'impact humain des modifications annoncées au Programme de l'expérience québécoise (PEQ) »;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Leitão (Robert-Baldwin) à M. Jolin-Barrette, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, portant sur le sujet suivant : « L'impact humain des décisions du gouvernement caquiste concernant les modifications annoncées au Programme de l'expérience québécoise (PEQ) ».

---

À 18 h 29, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

---

5 novembre 2019

---

Les travaux reprennent à 19 h 30.

---

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Adoption du principe*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Dubé, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, proposant que le principe du projet de loi n° 37, Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec, soit maintenant adopté.

Le débat terminé la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 37 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 37 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

---

#### *Adoption du principe*

Mme LeBel, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 32, Loi visant principalement à favoriser l'efficacité de la justice pénale et à établir les modalités d'intervention de la Cour du Québec dans un pourvoi en appel, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

---

**5 novembre 2019**

---

À 21 h 30, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 6 novembre 2019, à 9 h 40.

#### SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le vendredi 1<sup>er</sup> novembre 2019, à 10 h 30, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, de Mme Blais (Abitibi-Ouest) et de Mme Picard (Soulanges), les représentants du premier ministre, et de Mme Durepos, directrice du service de la séance et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Guy Gagnon, administrateur du gouvernement du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 2    Loi resserrant l'encadrement du cannabis

*Le Président*

**FRANÇOIS PARADIS**

5 novembre 2019

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Fortin (Pontiac) :

(Vote n° 235)

POUR - 111

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	Polo (PLQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	(Rimouski)	Poulin (CAQ)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bélangier (CAQ)	(Jonquière)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Leduc (QS)	Robitaille (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Legault (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lemay (CAQ)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Bussièrre (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	(Chapleau)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Marissal (QS)	St-Pierre (PLQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Martel (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	McCann (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Ménard (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Thériault (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Ouellette (IND)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)
Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	Picard (CAQ)	
		(Soulanges)	

5 novembre 2019

---

Sur la motion de Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux :

(Vote n° 236)

**POUR - 102**

Allaire (CAQ)	Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)
Anglade (PLQ)	Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arcand (PLQ)	Dufour (CAQ)	(Champlain)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Provençal (CAQ)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lemay (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	(Chapleau)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Maccarone (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Martel (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	McCann (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Ménard (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Thériault (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)

**CONTRE - 8**

Arseneau (PQ)	Hivon (PQ)	Perry Mélançon (PQ)
Bérubé (PQ)	LeBel (PQ)	Roy (PQ)
Gaudreault (PQ)	(Rimouski)	(Bonaventure)
(Jonquière)	Ouellet (PQ)	

5 novembre 2019

---

Sur la motion de M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :

(Vote n° 237)

**POUR - 69**

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	(ChAMPLAIN)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	(Lotbinière-Frontenac)	(Montarville)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Samson (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	(Les Plaines)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	Legault (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lemay (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	(Chapleau)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	(Chauveau)	Tremblay (CAQ)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Martel (CAQ)	
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	McCann (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Picard (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	(Soulanges)	
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Berthier)	

**CONTRE - 42**

Anglade (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)
Arcand (PLQ)	(Jonquière)	Massé (QS)	Roy (PQ)
Arseneau (PQ)	Ghazal (QS)	Melançon (PLQ)	(Bonaventure)
Barrette (PLQ)	Hivon (PQ)	Ménard (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Bérubé (PQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Tanguay (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	(Rimouski)	Ouellette (IND)	Weil (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Leduc (QS)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)
Derraji (PLQ)	Leitão (PLQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (PLQ)	
Fortin (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	

5 novembre 2019

---

Sur la motion de Mme Ghazal (Mercier), conjointement avec M. Polo (Laval-des-Rapides), M. Gaudreault (Jonquière) et M. Ouellette (Chomedey) :

(Vote n° 238)

**POUR - 104**

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Rimouski)	(Berthier)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	(Jonquière)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Ghazal (QS)	Leduc (QS)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Girard (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Roy (PQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	(Bonaventure)
(Prévost)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
(Abitibi-Ouest)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Samson (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Boulet (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chauveau)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Mélançon (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Montpetit (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellette (IND)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	
Dorion (QS)	LeBel (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dubé (CAQ)	(Champlain)	Poulin (CAQ)	